

N°95 - Acquisition
appareil à photocopie

2^{ème} Coll local Ushuzum
2^{ème} Bureau M et approuvé
par M. le Préfet le 4.12.1957
est inscrit au budget de 700^F
art. 231 et inscrit au 4.12.1957

Le Conseil autorise l'acquisition d'un appareil Kodak pour photocopie -
prix 1240^F - avec de 90^F et 150^F net 1000^F

Imputé de la dépense : article 214 du budget 1957. Voté d'un transfert
de crédit du compte 231 - grosses réparations aux B^s C^o au cli 214 = achat de
matériel. (contenu du transfert = 700^F)